

Jean et Pierre Morilleau, du Vivier
et "les Réquisitions de l'armée catholique et royale
dans la paroisse du Poiré"

(Médiathèques municipales de la Roche-sur-Yon : ms 019)¹

par [Maurice Mignet](#) - 2016

Du 28 novembre 1794

Jean Morilleau. —114

Jean Morilleau laboureur demeurant au Vivier en cette paroisse a déclaré avoir fourni et feu Pierre Morilleau son père a fourni pour la subsistance de l'armée de M. le général Charette et de M. Joly suivant les reconnaissances qu'il a remises au conseil en date du 3 juin, 11 août, 26 du dit, et 9 septembre 1793, 23 juin et 27 de ce mois, signée Maître Pierre commissaire, Renaudin, Baudry, Béthuys, Demello, Potier commissaire, savoir

- cinquante boisseaux de froment à 6^l le boisseau,
- vingt-deux boisseaux de seigle à 4^l,
- vingt et un boisseaux de méturre à 4^l,
- dix boisseaux de mil à 3^l,
montant le tout déduit les mesures a quatre cent soixante-seize livres dix-huit sols,
- plus deux bœufs estimé contradictoirement 860^l,
- plus un veau estimé trente livres,
- plus quatre-vingt-six moutons estimés cinq livres pièce,
- et vingt-quatre milliers de foin estimés vingt livres le millier,

le total de toutes les livraisons ci-dessus se montant à la somme de deux mille deux cent quatre-vingt-seize livres dix-huit sols et de laquelle on a ce jourdui délivré un bon²

ci2296^l 18^s

E. M. : Délivré le présent bon le 5 mars 1795 : Gaudin

par [Maurice Mignet](#) - 2016

¹ Les *Cahier des réquisitions de l'armée catholique et royale dans la paroisse du Poiré*, sont les seuls qui soient actuellement parvenus jusqu'à nous. Ils sont aujourd'hui conservés aux Médiathèques municipales de la Roche-sur-Yon. Jean-Claude Lorvoire en a fait une étude approfondie intitulée "les Réquisitions de l'armée catholique et royale dans la paroisse du Poiré-sur-Vie", qui a été publiée dans *Recherches vendéennes*, n° 3, 1996, p. 257 à 299.

Ces "réquisitions" s'étendirent aussi dans les autres paroisses ainsi qu'elles sont évoquées, entre autres, dans les rapports du notaire André-Philippe Daniau, qui avait été nommé en 1796 par les autorités gouvernementales "commissaire du Directoire exécutif départemental près l'administration municipale du canton du Poiré" pour surveiller et contrôler les faits, gestes et façons de penser de la population locale, en particulier dans celui du 19 floréal et dans celui du 29 fructidor de l'an 7^e (8 mai et 15 septembre 1799).

² Ce système de réquisitions avec rémunération par des "bons" fut pratiqué très tôt lors de l'insurrection vendéenne. Ainsi Jean Vincent, le maître de la poste aux chevaux de Montaigu, livra ses treize chevaux et leur équipement à l'armée vendéenne qui, après estimation contradictoire, les lui paya en "bons". Ces "bons" ne lui furent évidemment jamais échangés contre une véritable monnaie, d'autant plus que Jean Vincent mourut à la fin mois de juin 1793. Cependant, quelque trente ans plus tard, après les défaites napoléoniennes et la restauration des Bourbons, le fils de Jean Vincent, Pierre Vincent alors domicilié à Nantes, présenta au nouveau pouvoir en place une demande avec justificatifs pour obtenir que ce qui était dû à son père lui fût payé. On ne sait si le descendant de cette famille, qui avait été par ailleurs ruinée par la destruction de ses biens à Montaigu par les troupes républicaines, reçut satisfaction.